

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 53	Membres présents : 41	Absent(s) excusé(s) : 9	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 2 novembre 2021

Vote(s) pour : 42

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 8 novembre 2021,**

Sous la présidence de Monsieur Cédric GOUTH, Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Woippy.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2021-11-08-BD-9 :

**Avenant à la convention avec l'Université de Lorraine en vue de l'attribution d'une subvention complémentaire pour l'organisation de colloques par l'Université de Lorraine - site de Metz - Année 2021.**

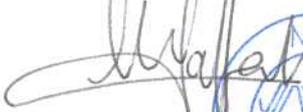
Rapporteur : Madame Anne FRITSCH-RENARD

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU le Budget Primitif 2021,  
VU la demande formulée par l'Université de Lorraine,  
CONSIDERANT que l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation représentent pour Metz Métropole un axe essentiel de son développement,  
CONSIDERANT que les manifestations scientifiques concourent à faire rayonner l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation des sites de Metz au profit de Metz Métropole,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 400 € à l'Université de Lorraine pour l'organisation des colloques mentionnés en annexe,  
AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant, joint en annexe.

Pour extrait conforme  
Metz, le 9 novembre 2021  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Marjorie MAFFERT-PELLAT  


Laboratoire/ Composante	Intitulé	Date	Lieu	Description de la manifestation	Nombre participants attendus	Montant global manifestation	Montant attribué
Pôle franco-allemand Maison des Sciences de l'Homme Lorraine	Colloque Franco-Allemand	21-22/10/21	Metz Hôtel de Ville, salon de Guise	Les Maisons des Sciences de l'Homme de Lorraine et d'Alsace (MISHA) organisent chaque année, alternativement, un colloque franco-allemand. Le colloque 2021 porte sur « la coopération transfrontalière soumise au défi de la crise du Covid-19 : bilan et conséquences ». Avec un certain recul des faits, les deux MSH tiennent à contribuer à une réflexion approfondie sur cet « événement-tronche » pour analyser les aspects érudits et disruptifs de la crise de la Covid-19 qui a profondément touché, voire bouleversé des pays et des sociétés à travers du monde.	60	7 000 €	2 400 €
Ecritures/ UFR Lettres et Langues	L'apport de la redécouverte des nouvelles Questions parisiennes aux études ecclésiastiques	19-20/05/21	Metz Institut européen d'écologie	Ce colloque fait le bilan des recherches de la Chaire Gulenberg, attribuée à Markus VINZENT. Le but du colloque est de dégager l'apport des nouvelles Questions parisiennes et de mettre en évidence l'originalité d'Eckhart qui va plus loin que ces prédecesseurs en la matière, ce qui apparaît nettement dans le domaine de la théologie trinitaire. Il ouvre les voies de la modernité dans de nombreux domaines, dont celui de la connaissance, en mettant en évidence le rôle décisif de la raison... Pour ce faire, les différentes interventions du colloque suivront les différentes Questions parisiennes pour en dégager l'enjeu. Le colloque prend en compte les dimensions : historique, littéraire, philosophique, théologique, en vue de cerner au mieux ces textes denses, mais brefs d'Eckhart.	80	14 180 €	2 000 €
Ecritures/ UFR Lettres et Langues	La place des Pères chez les premiers lecteurs d'Eckhart	09-10/09/21	Metz Institut européen d'écologie	De nouveaux textes de maître Eckhart ont été récemment redécouverts et sont en cours d'édition critique. Ces nouveaux témoignages textuels des textes d'Eckhart présentent des sources patristiques, plus précises, et pour le manuscrit de la Wartburg, ils donnent encore plus de citations de Pères connus mais ajoutent de nouvelles autorités spectrales déjà trouvées. Cela amène à réfléchir sur la nature et la notion d'auteur et plusieurs ouvrages qui se réfèrent aux mêmes autorités que les autres textes d'Eckhart.	80	12 865 €	2 000 €
APEMAC/ UFR Sciences Humaines et Sociales	Congrès MAM 2020 - 10ème MAM - Metz Academic Meeting Eye Movement Doctoral Research «EMDR research : new perspectives»	10-11/09/21	Metz Université de Lorraine Ile du Saulcy	Présentation des protocoles/ projets/ thérapies/ analyses de cas et perspectives de l'EMDR	200	25 000 €	2 000 €
21.2S/ UFR Sciences Humaines et Sociales	Journées d'études : Droits fondamentaux des personnes âgées en situation de pandémie de Covid-19 : Les politiques publiques des 18 pays du projet RIDPA	03-04/11/21	Metz Université de Lorraine Ile du Saulcy	Les Journées d'études des 3 et 4 novembre 2021 sont organisées dans le cadre du programme RIDPA, qui rassemble une équipe internationale et pluridisciplinaire de 44 chercheurs, provenant de 18 pays et couvrant 4 continents (Afrique, Amérique du Sud et du Nord, Asie et Europe). Ce programme de recherche international a pour ambition d'analyser les effets de la crise sanitaire sur les droits universels des personnes âgées particulièrement touchées par la pandémie. La recherche porte plus particulièrement sur 4 axes : 1/ L'accès aux soins et à la santé ; 2/ La libre circulation ; 3/ Le droit de visite et de vie sociale ; 4/ La participation citoyenne et le consentement.	105	28 000 €	5 000 €

CRULH/ UFR Sciences Humaines et Sociales	Musiques et vies musicales des cathédrales	30/06-01/07/21	Metz Cité-Musicale	<p>La cathédrale de Metz fête ses 800 ans depuis fin 2019. A l'occasion de ce jubilé, le département de musicologie messin de l'université de Lorraine a organisé sous l'égide du CRULH et en partenariat avec la Cité Musicale un colloque centré sur un type d'édifice générant une pratique et des oeuvres musicales particulières depuis le Moyen Age jusqu'à nos jours.</p> <p>Si les cathédrales font régulièrement l'objet de travaux et de rencontres scientifiques, c'est souvent sous l'angle architectural ou historique. Cette fois, il s'agissait d'aborder la cathédrale par le biais de sa vie musicale, ce qui a permis d'ouvrir le champ de la recherche à des approches transdisciplinaires d'un type nouveau.</p>	70	9 045 €	2 000 €
Total						15 400 €	



## AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'UNIVERSITE DE LORRAINE – SITE DE METZ

### Entre,

Metz Métropole,

Statut juridique : établissement public de coopération intercommunale

Domiciliée : 1 place du Parlement de Metz - CS 30353 - 57011 Metz Cedex 1

Représentée par son Vice-président en exercice, Marc SCIAMANNA, dûment habilité par délibération du Bureau en date du 8 novembre 2021,

Ci-après dénommée « Metz Métropole »

### Et, d'autre part,

L'Université de Lorraine,

Statut juridique : établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation

Domiciliée : 34 cours Léopold, CS 25233, 54052 NANCY CEDEX

Représentée par son Président en exercice, Monsieur Pierre MUTZENHARDT,

Ci-après dénommée « Université de Lorraine »,

### PREAMBULE:

Metz Métropole a accompagné depuis sa création le développement de l'Université de Lorraine et son soutien financier au site de Metz permet de confirmer la volonté de Metz Métropole de s'impliquer dans le dispositif régional de l'enseignement supérieur, en confortant les compétences et l'identité du site messin.

En phase avec la stratégie Métropolitaine en cours d'élaboration, et avec le projet d'établissement 2018-2022 de l'Université de Lorraine, l'ambition du partenariat est d'appuyer le développement des campus messins par le soutien de projets, de services et de dispositifs valorisant tout le potentiel de l'écosystème académique et économique Nord Lorrain. Metz Métropole et l'Université de Lorraine ont établi une convention pour l'année 2021 qui porte un partenariat renforcé et restructuré entre les deux institutions.

La convention adoptée en septembre 2021 a pour objet de rappeler les axes stratégiques de ce partenariat et de définir le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation des subventions allouées par Metz Métropole à l'Université de Lorraine pour les projets des composantes messines de formation et de vie universitaire au titre de l'année 2021.

Il est proposé un avenant à la convention initiale avec l'Université de Lorraine afin d'y intégrer l'animation scientifique, qui constitue un axe important du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour le territoire. Chaque année, la collectivité accompagne les laboratoires qui valorisent la recherche et démontrent cette dynamique à travers l'organisation de colloques scientifiques. A ce titre, six demandes de subvention émanant de l'Université de Lorraine ont été retenues pour l'année 2021.

**Il est proposé de modifier les articles suivants de la convention :**

**ARTICLE 4 – Contribution financière de Metz Métropole**

Au côté des subventions attribuées en fonctionnement et en investissement pour l'année 2021, il est proposé une subvention complémentaire de 15 400 € à l'Université de Lorraine pour l'organisation des colloques mentionnés en annexe.

**ARTICLE 5 : Modalités de versement de la subvention**

La subvention de Metz Métropole sera versée en une seule fois, dès notification de la délibération et, les justificatifs suivants :

- bilan moral ;
- bilan financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- articles de presse / web faisant mention de l'aide apportée par l'Eurométropole de Metz et à utiliser son logo.

Fait à Metz, le

en deux exemplaires originaux.

Pour l'Université de Lorraine

Pour Metz Métropole

Le Président

Le Vice-Président délégué

Pierre MUTZENHARDT

Marc SCIAMANNA

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20211108-2021-11-8-DB9-DE

**Numéro de l'acte :** 2021-11-8-DB9  
**Date de décision :** lundi 8 novembre 2021  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Avenant à la convention avec l'Université de Lorraine en vue de l'attribution d'une subvention complémentaire pour l'organisation de colloques par l'Université de Lorraine - site de Metz - Année 2021  
**Classification :** 7.5 - Subventions  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 10/11/2021  
**Numéro AR :** 057-200039865-20211108-2021-11-8-DB9-DE  
**Document principal :** 99\_DE-9.pdf

#### Historique :

10/11/21 12:08	En cours de création	
10/11/21 12:10	En préparation	Catherine DELLES
10/11/21 17:03	Reçu	Catherine DELLES
10/11/21 17:05	En cours de transmission	
10/11/21 17:07	Transmis en Préfecture	
10/11/21 17:24	Accusé de réception reçu	